REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de DUAULT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212200521-20260306-2026_03_01-DE

Séance du 6 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de DUAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CALLONNEC

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	10
Votants	10

Date de convocation 26/02/2026
Date d'affichage : 26/02/2026

Présents : CALLONNEC Claude, LE GARIGNON Isabelle, COLLOBERT Pascale, PRIGENT Maryvonne, LARHANTEC Jean-François LE MEUR Cédric, BERNARD Éric, VILLECHAUVEIX Stéphanie, SUTTER John, LE ROUX Éric

Absents excusés :
Absents non excusés :

Éric BERNARD a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026-03-01 : Affectation provisoire du résultat 2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique provisoire 2025 du Budget Commune, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2025,

- DECIDE à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat provisoire d'exploitation comme suit :

Affectation à l'article 002 (Recette de fonctionnement) : 101 140.05 €
Affectation à l'article 1068 : 122 175.80 €.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Claude CALLONNEC

MAIRIE DE DUAULT (Côtes-d'Armor)